

Charte pour les membres

En devenant membre du Cala Rossa Sporting Club, l'adhérent accepte expressément les conditions suivantes :

- Il déclare être physiquement apte à la pratique du tennis et du sport en général, activité physique pouvant comporter certains risques.
- Il reconnaît que cette aptitude est de sa seule responsabilité et qu'il engage sa responsabilité personnelle en cas d'adhésion et de réservation alors qu'il ne serait pas apte à la pratique sportive.
- Il accepte donc de dégager le Cala Rossa Sporting Club immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro d'immatriculation 942 541 640 de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident lié à une condition physique insuffisante ou inadaptée.
- Il accepte que son adhésion soit reconduite automatiquement chaque année au 1er janvier, quel que soit le jour de son adhésion initiale.
- Il reconnaît que toute demande de désinscription devra être formulée par mail à l'adresse suivante : calarossasportingclub@outlook.com.